

Bulletin technique – Gers

Grandes cultures bio



Septembre 2025

Alerte carie du blé tendre : soyez vigilants !

La récolte de blé 2025 a été marquée par une recrudescence notable de cas de carie. Il s'agit d'une maladie fongique qui touche les céréales d'hiver, en particulier le blé tendre mais aussi l'épeautre et le blé dur. La carie est très préjudiciable à l'agriculteur car d'une part, une forte contamination aboutie au déclassement du lot de blé en fourrager voire sa destruction. En effet, sa toxicité (présence de *triméthoxyamphétamine*, psychotrope hallucinogène) et son odeur de poisson pourri (due aux composés soufrés volatils) le rendent inconsommable par les humains mais aussi les animaux. D'autre part, le champignon se conserve dans le sol de la parcelle contaminée jusqu'à 8 ans, rendant impossible la culture de céréales sensibles pendant toutes ces années.



Les conditions de dissémination du champignon étaient réunies à l'automne 2024 avec les fortes pluviométries. Cette problématique a particulièrement pénalisé les agriculteurs bio du territoire lors de la campagne précédente. Cette recrudescence est une conséquence de la crise du secteur agricole qui a vu baisser les achats de semences certifiées mais surtout de nombreuses impasses sur la protection des semences de ferme.

Cariés ou non, prenez des précautions au semis !

Le niveau de contamination de la campagne précédente étant élevé, il est essentiel d'adopter une **responsabilité commune afin d'endiguer la dissémination de la maladie** sur la campagne à venir. La principale source de contamination est la semence. On estime que si en année 1, la contamination du lot de semence est de l'ordre de 1 épi carié sur 100, l'année d'après elle peut atteindre les 60% de contamination si ce lot est ressemé sans traitement approprié.

Or **il existe des solutions très efficaces et peu coûteuses en bio pour se prémunir**. La solution principale à mettre en œuvre **systématiquement** (semences certifiées ou non) pour les semis 2025 est le **traitement de ses semences de ferme au vinaigre blanc à 4% d'acide acétique**. On le mélange avec 1,5 à 2L d'eau par quintal dans une bétonnière pendant 10 à 15min. Attention au surdosage qui peut diminuer le pouvoir germinatif du blé. Laissez sécher et semez dans les 48h suivant le traitement. Alternativement, le traitement au COPSEED® (sulfate de cuivre tribasique) à 0,1L/q est autorisé à titre dérogatoire jusqu'au 26 janvier 2026, ainsi que le biocontrôle CERALL® à base d'une bactérie (*Pseudomonas chlororaphis*) qui présente en revanche une moindre efficacité¹. La protection physique avec des brossages successifs est

¹ Source : Essais Arvalis

également possible mais avec une efficacité moindre (ou nécessitant de très nombreux brossages).

Vous pouvez réaliser une analyse de carie en laboratoire pour vous assurer de la viabilité de votre lot de semence de ferme (environ 100 €/échantillon). Notez que le test du seau n'est pas suffisant dans le cas de semences car il ne permet pas de détecter une contamination exogène. Les semences de ferme pourront être utilisées si l'analyse détecte moins de 10 spores par grain (soit environ 200 spores par g).

Enfin, pensez au levier variétal. Certaines variétés de blé tendre bio sont plus sensibles que d'autres à la carie. La variété Renan est notoirement sensible.

Carié l'an passé, que faire ?



Si vous ne l'avez pas senti, vous avez peut-être observé certains épis en retard de croissance (couleur glauque), à l'aspect ébouriffé, avec des téguments gonflés de spores noires. C'est ainsi que l'on reconnaît la carie à partir de l'épiaison, bien que la contamination ait lieu entre la germination et le stade 2 feuilles.

Le plus important une fois touché est d'éviter la dissémination des spores. La récolte de l'an passé doit être détruite (valorisation en méthanisation thermophile ou cimenterie possible par exemple). Ensuite, il faut bien nettoyer la moissonneuse mais

aussi penser à décontaminer tous les lieux de stockage et de transit des semences (cellules, trieur, visse sans fin, élévateur, semoir, sacherie...). Pour cela un dépoussiérage minutieux suivi d'un traitement des surfaces au vinaigre blanc est fortement recommandé.

Concernant les pratiques culturales :

- Les spores de carie ont besoin d'oxygène et d'eau pour germer. Un labour profond au moins 2 à 4 mois après la récolte permettra d'enfouir les spores qui n'ont pas germées en surface avant la culture de printemps suivante.
- Les années suivantes, effectuer un travail superficiel (ne pas refaire de labour)
- Ne pas implanter de cultures sensibles les 8 années suivantes (au minimum). L'avoine et l'orge sont résistantes aux souches de carie du blé, le seigle très peu sensible. Le triticale n'a jamais été détecté sensible à la carie dans les essais menés en France.

Pour aller plus loin :

[Carie du blé : la surveillance est de mise en agriculture biologique | ARVALIS](#)

[Carie commune - Maladie sur Blé tendre, blé dur, triticale, ARVALIS-infos.fr](#)

[La détection de la carie du blé | ITAB](#)

[Gestion de la carie du blé sur céréales à pailles - Les agriculteurs Bio de PACA](#)

Contacts : Claire GEORGES, conseillère bio : 06 46 57 95 69 | claire.georges@gers.chambagri.fr

Yves VIVES, conseiller Auch Astarac: 06 02 07 27 59 | yves.vives@gers.chambagri.fr



La Chambre d'agriculture du Gers est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA